



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

X.216

Amendement 1
(08/97)

SÉRIE X: RÉSEAUX POUR DONNÉES ET
COMMUNICATION ENTRE SYSTÈMES OUVERTS

Interconnexion des systèmes ouverts – Définitions des
services

Technologies de l'information – Interconnexion des
systèmes ouverts – Définition du service de
présentation

Amendement 1: Amélioration de l'efficacité

Recommandation UIT-T X.216 – Amendement 1

(Antérieurement Recommandation du CCITT)

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE X
RÉSEAUX POUR DONNÉES ET COMMUNICATION ENTRE SYSTÈMES OUVERTS

RÉSEAUX PUBLICS POUR DONNÉES	
Services et fonctionnalités	X.1–X.19
Interfaces	X.20–X.49
Transmission, signalisation et commutation	X.50–X.89
Aspects réseau	X.90–X.149
Maintenance	X.150–X.179
Dispositions administratives	X.180–X.199
INTERCONNEXION DES SYSTÈMES OUVERTS	
Modèle et notation	X.200–X.209
Définitions des services	X.210–X.219
Spécifications des protocoles en mode connexion	X.220–X.229
Spécifications des protocoles en mode sans connexion	X.230–X.239
Formulaires PICS	X.240–X.259
Identification des protocoles	X.260–X.269
Protocoles de sécurité	X.270–X.279
Objets gérés de couche	X.280–X.289
Tests de conformité	X.290–X.299
INTERFONCTIONNEMENT DES RÉSEAUX	
Généralités	X.300–X.349
Systèmes de transmission de données par satellite	X.350–X.399
SYSTÈMES DE MESSAGERIE	X.400–X.499
ANNUAIRE	X.500–X.599
RÉSEAUTAGE OSI ET ASPECTS SYSTÈMES	
Réseautage	X.600–X.629
Efficacité	X.630–X.639
Qualité de service	X.640–X.649
Dénomination, adressage et enregistrement	X.650–X.679
Notation de syntaxe abstraite numéro un (ASN.1)	X.680–X.699
GESTION OSI	
Cadre général et architecture de la gestion-systèmes	X.700–X.709
Service et protocole de communication de gestion	X.710–X.719
Structure de l'information de gestion	X.720–X.729
Fonctions de gestion et fonctions ODMA	X.730–X.799
SÉCURITÉ	X.800–X.849
APPLICATIONS OSI	
Engagement, concomitance et rétablissement	X.850–X.859
Traitement transactionnel	X.860–X.879
Opérations distantes	X.880–X.899
TRAITEMENT RÉPARTI OUVERT	X.900–X.999

Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.

NORME INTERNATIONALE 8822

RECOMMANDATION UIT-T X.216

**TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – INTERCONNEXION DES SYSTÈMES
OUVERTS – DÉFINITION DU SERVICE DE PRÉSENTATION**

**AMENDEMENT 1
Amélioration de l'efficacité**

Résumé

Le mécanisme d'association rapide (identificateur de contexte de couche supérieure) permet d'établir une connexion de présentation, ainsi que l'association d'application qu'elle achemine, au moyen d'une forme comprimée des informations qui autrement seraient échangées dans les primitives P-CONNECT. Le présent amendement ajoute un paramètre conceptuel qui résume les données d'utilisateur contenues dans les primitives P-CONNECT.

Source

La Recommandation X.216, Amendement 1, de l'UIT-T a été approuvée le 9 août 1997. Un texte identique est publié comme Norme internationale ISO/CEI 8822.

AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'études à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

Dans certains secteurs de la technologie de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression "Administration" est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

© UIT 1998

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
1) Paragraphe 2.1	1
2) Paragraphe 8.2	1
3) Article 10	2
4) Paragraphe 10.2.1	2
5) Paragraphe 10.2.1.11	2
6) Nouveau paragraphe 10.2.1.15 <i>bis</i>	2
7) Paragraphe 10.2.2.1	2

NORME INTERNATIONALE

RECOMMANDATION UIT-T

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – INTERCONNEXION DES SYSTÈMES
OUVERTS – DÉFINITION DU SERVICE DE PRÉSENTATIONAMENDEMENT 1
Amélioration de l'efficacité

1) Paragraphe 2.1

Ajouter les références suivantes par ordre numérique:

- Recommandation UIT-T X.215 (1995)/Amd.1 (1997) | ISO/CEI 8326:1996/Amd.1:1998, *Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – Définition du service de session – Amendement 1: Amélioration de l'efficacité.*
- Recommandation UIT-T X.227 (1995)/Amd.1 (1996) | ISO/CEI 8650-1:1996/Amd.1:1997, *Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – Protocole en mode connexion applicable à l'élément de service de contrôle d'association: spécification du protocole – Amendement 1: Introduction de marqueurs d'extension.*

2) Paragraphe 8.2

Modifier le point a) comme indiqué ci-dessous, avec le texte complémentaire souligné:

- a) les **unités fonctionnelles de session**, telles qu'elles sont définies dans la Rec. UIT-T X.215 | ISO/CEI 8326 et dans la Rec. UIT-T X.215/Amd.1 | ISO/CEI 8326/Amd.1, qui comprennent:
- l'unité fonctionnelle noyau;
 - l'unité fonctionnelle de transmission semi-duplex;
 - l'unité fonctionnelle de transmission duplex;
 - l'unité fonctionnelle de données exprès;
 - l'unité fonctionnelle de synchronisation mineure;
 - l'unité fonctionnelle de synchronisation symétrique;
 - l'unité fonctionnelle de séparation de données;
 - l'unité fonctionnelle de synchronisation majeure;
 - l'unité fonctionnelle de resynchronisation;
 - l'unité fonctionnelle de gestion d'activité;
 - l'unité fonctionnelle de libération négociée;
 - l'unité fonctionnelle d'échange d'informations de capacité;
 - l'unité fonctionnelle de signalisation d'anomalie;
 - l'unité fonctionnelle de transfert de données typées;
 - l'unité fonctionnelle de libération non programmée.

Le choix des unités fonctionnelles de session qui peut être fait dépend des contraintes imposées par le service de session (voir la Rec. UIT-T X.215 | ISO/CEI 8326 et la Rec. UIT-T X.215/Amd.1 | ISO/CEI 8326/Amd.1).

NOTE – La décision quant au choix des unités fonctionnelles à utiliser est prise lors de l'établissement de la connexion de présentation.

3) Article 10

Dans le Tableau 2 (Primitives du service de présentation), ajouter Résumé de l'utilisateur à la fin de la liste des paramètres pour la demande P-CONNECT, l'indication P-CONNECT et la réponse/confirmation P-CONNECT.

4) Paragraphe 10.2.1

Dans le Tableau 3 (Service P-CONNECT), ajouter une rangée après Données de l'utilisateur:

Nom du paramètre	Demande	Indication	Réponse	Confirmation
Résumé de l'utilisateur	U	C(=)	U	C(=)

5) Paragraphe 10.2.1.11

Ajouter le texte souligné suivant à la fin du paragraphe existant:

Ce paramètre donne à l'utilisateur du service PS accès au paramètre Propositions de l'utilisateur du service de session et sa description est celle de ce paramètre dans la Rec. UIT-T X.215 | ISO/CEI 8326 et dans la Rec. UIT-T X.215/Amd.1 | ISO/CEI 8326/Amd.1.

6) Nouveau paragraphe 10.2.1.15 bis

Ajouter le nouveau paragraphe suivant:

10.2.1.15 bis Le résumé de l'utilisateur est un paramètre qui récapitule le contenu sémantique des données de l'utilisateur, en se référant à une spécification de contexte de couche supérieure.

7) Paragraphe 10.2.2.1

Ajouter à la fin de ce paragraphe:

Si le paramètre Résumé de l'utilisateur est présent, le fournisseur du service de présentation peut ou non transmettre la sémantique du paramètre Données de l'utilisateur en communiquant le paramètre Résumé de l'utilisateur à l'utilisateur du service PS appelé plutôt que le paramètre Données de l'utilisateur proprement dit.

NOTE – Si le fournisseur du service PS ne communique pas le paramètre Résumé de l'utilisateur ou si l'utilisateur du service PS appelé n'est pas en mesure d'interpréter le paramètre Résumé de l'utilisateur, c'est le paramètre Données de l'utilisateur qui sera transmis (cela peut faire intervenir un deuxième échange de protocole).

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux pour données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information
Série Z	Langages de programmation